

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, mardi le 10 mars 2026, à 19H au, 143, rue de l'Église, St-Samuel au centre multifonctionnel.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Natures et effets : Les demandeurs souhaite réduire la marge de recul avant afin de convertir la véranda existante en espace habitable à l'année.**

**Demandeurs et propriétaires: Denis Nolet et Laurence Désilets**

Demande de dérogation mineure à la grille A1 (annexe B) du règlement de zonage #216.

1. Réduire la marge de recul avant de 15 mètres à 8 mètres

**Identification du site concerné :**

501, 2<sup>e</sup> Rang Ouest, Saint-Samuel, lot 6 323 547 cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande.

Donné à St-Samuel, ce 19<sup>e</sup> jour de février 2026

Le directeur général et greffier-trésorier



Stephan Emond

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Stephan Emond, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Samuel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 19e jour du mois de février 2026

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce 19e jour du mois de février deux mille vingt-six.

Signe.....

